

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le concours « Fans de Tennis » (le « **Concours** ») se déroule sur la page internet https://www.iga.net/fr/concours_fans_de_tennis et est organisé par Sobey's Capital incorporée (l'« **Organisateur du Concours** »). Le Concours débute le **7 août 2021 à 00h01 (HE)** et se termine le **11 août 2021 à 11h59 AM (HE)** (la « **Période du Concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ :

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- être un résident du Québec ou du Nouveau-Brunswick;
 - avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province respective de résidence au moment de votre participation au Concours;
- (un « **Participant admissible** »)

EXCLUSIONS : Les employés, agents et/ou représentants de l'Organisateur du Concours, des sociétés qui lui sont affiliées, des IGA participants, des marchands affiliés non-participants, des ambassadeurs et influenceurs IGA, des agences de publicité ou de tout intervenant relié à l'administration du Concours, les ambassadeurs et influenceurs d'IGA, des employés de Tennis Canada et de Rogers (les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » comprend les père, mère, frère, sœur, enfant, mari et femme ou conjoint de fait d'un Participant exclu.

Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

Chaque Participant doit participer exclusivement en son nom et agissant pour son seul bénéficiaire personnel.

2. COMMENT PARTICIPER :

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE

Pour vous inscrire au Concours, rendez-vous à l'adresse https://www.iga.net/fr/concours_fans_de_tennis (le « **Site Web** ») sur votre appareil mobile, votre tablette ou ordinateur avec accès à Internet et suivez les directives à l'écran pour accéder en ligne au formulaire officiel de Participation au Concours.

- vous devez d'abord vous inscrire et remplir le formulaire officiel de Participation en complétant tous les champs obligatoires (votre prénom et votre nom de famille, une adresse électronique valide, votre numéro de téléphone,);
 - procédez aux étapes suivantes : en indiquant si vous désirez obtenir de l'information additionnelle en lien avec des concours ou événements promotionnels futurs de Sobey's ou des tiers partenaires et en confirmant avoir lu les modalités du présent Règlement et accepté d'y être juridiquement lié en soumettant votre Participation;
- (une « **Participation** »)

Limite d'une (1) adresse courriel valide par Participant.

Pour être valide, votre Participation devra se conformer à toutes les critères requis du Règlement, respecter la forme désignée du formulaire officiel de Participation au Concours seulement disponible en ligne, et être reçue durant la Période de participation incluse dans la Période du Concours. L'Organisateur ne recevra ni n'acceptera aucune inscription faite autrement que dans la forme désignée (c.-à-d : courriel ou courrier ordinaire non acceptés). En aucun cas, l'Organisateur ne sera responsable des soumissions tardives, y compris des retards causés par des difficultés techniques liées au site web.

3. LES PRIX :

Il y a dix (10) Prix à gagner dans le cadre du Concours (chacun, un « **Prix** » et collectivement, les « **Prix** »).
Détails des Prix :

- Deux (2) paires de billet pour assister aux ¼ de finales du Tournoi Omnium Banque Nationale le 13 août en journée. Sièges dans la section 308 d'une valeur unitaire de deux cent trente-huit dollars (238\$) soit au total quatre cent soixante-seize dollars (476\$).

Section	Rang	Sièges
308	C	4-5
308	C	8-9

- Deux (2) paires de billet pour assister aux ¼ de finales du Tournoi Omnium Banque Nationale le 13 août en soirée. Sièges dans la section 308 d'une valeur unitaire de deux cent trente-huit dollars (238\$) soit au total quatre cent soixante-seize dollars (476\$).

Section	Rang	Sièges
308	C	8-9
308	D	6-7

- Deux (2) paires de billet pour assister aux demi- finales du Tournoi Omnium Banque Nationale le 14 août en journée. Sièges dans la section 308 d'une valeur unitaire de deux cent trente-huit dollars (238\$) soit au total quatre cent soixante-seize dollars (476\$).

Section	Rang	Sièges
308	C	4-5
308	C	8-9

- Deux (2) paires de billet pour assister aux demi- finales du Tournoi Omnium Banque Nationale le 14 août en soirée. Sièges dans la section 308 d'une valeur unitaire de deux cent trente-huit dollars (238\$) soit au total quatre cent soixante-seize dollars (476\$).

Section	Rang	Sièges
308	D	6-7
308	D	11-12

- Deux (2) paires de billet pour assister à la finale du Tournoi Omnium Banque Nationale le 15 août en journée. Sièges dans la section 308 d'une valeur unitaire de deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars (298\$) soit au total cinq cent quatre-vingt-seize dollars (596\$).

Section	Rang	Sièges
308	B	6-7
308	B	11-12

La valeur totale approximative des Prix du concours est de deux mille cinq cents dollars (2 500\$ CAD).

REMARQUES SUR LES PRIX

GÉNÉRALITÉS. Il est possible que les Prix ne soient pas identiques aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du Concours, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du Concours ne l'autorise explicitement, à sa discrétion exclusive). Le Prix sera décerné

uniquement à la personne dont le nom complet est inscrit sur le formulaire officiel de Participation au Concours. Aucune substitution de Prix ne sera possible, sauf à la discrétion de l'Organisateur du Concours.

4. TIRAGE ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le tirage aura lieu le 11 août 2021, aux bureaux de Sobeys inc. situé au 11281 Albert-Hudon, à Montréal, Québec, H1G 3J5 à environ **12h00 HE** au cours duquel seront sélectionnés de façon électronique et aléatoire dix (10) Participants.

Les Prix seront attribués dans l'ordre suivant :

- Deux (2) paires de billet pour assister aux ¼ de finales du Tournoi Omnium Banque Nationale le 13 août en journée. Sièges dans la section 308.
- Deux (2) paires de billet pour assister aux ¼ de finales du Tournoi Omnium Banque Nationale le 13 août en soirée. Sièges dans la section 308.
- Deux (2) paires de billet pour assister aux demi- finales du Tournoi Omnium Banque Nationale le 14 août en journée. Sièges dans la section 308.
- Deux (2) paires de billet pour assister aux demi- finales du Tournoi Omnium Banque Nationale le 14 août en soirée. Sièges dans la section 308.
- Deux (2) paires de billet pour assister à la finale du Tournoi Omnium Banque Nationale le 15 août en journée. Sièges dans la section 308.

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations reçues pendant la Période du Concours, conformément au présent règlement.

Limite d'un (1) Prix par Participant sélectionné.

Les Prix sont remis aux gagnants par courriel à l'adresse indiquée lors de l'inscription, par l'Organisateur du Concours.

CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

À la suite du Tirage, les Participants sélectionnés seront contactés par l'Organisateur du Concours par courriel au moyen des coordonnées transmises dans le formulaire officiel de Participation lors de la Participation sur le site https://www.iga.net/fr/concours_fans_de_tennis. Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que les données soient correctement renseignées. L'Organisateur du Concours ne pourra pas être tenu responsable des coordonnées non valides ou inexactes.

Chaque Participant sélectionné aura vingt-quatre (24) heures suite à la première communication pour recontacter l'Organisateur du Concours ou son représentant, sous peine de nullité. Une fois joint par courriel, le Participant sélectionné recevra un formulaire d'exonération (le « **Formulaire d'exonération** ») à l'adresse courriel indiquée dans le formulaire officiel de Participation lors de sa Participation. Le délai de réponse sera comptabilisé exclusivement à partir de la date et l'heure du premier courriel envoyé.

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ GAGNANT DU PRIX, TEL QUE DÉFINI, le Participant sélectionné devra :

- répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique;
- dûment compléter et signer le Formulaire d'exonération en lien avec le Prix, et devra retourner le Formulaire d'exonération dans un délai de vingt-quatre (24) heures à partir de la réception du Formulaire d'exonération, le tout selon les instructions transmises par l'Organisateur du Concours ;
- consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être

publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part;

- sur demande, fournir une pièce d'identité avec photo.

Si le Participant sélectionné ne se conforme pas aux conditions pour être confirmé gagnant, il sera disqualifié (et renoncera au Prix).

De plus, si le Participant sélectionné ne a) donne une réponse inexacte à la question réglementaire d'arithmétique; b) omet de retourner le Formulaire d'exonération dûment rempli et signé; c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par l'Organisateur du Concours à son entière discrétion); il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon électronique et aléatoire un nouveau Participant au hasard parmi les Participations restantes reçues pendant la Période de participation.

CHANCES DE GAGNER

Pour les Tirages, les chances de gagner dépendent du nombre de Participations reçues aux tirages durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. **TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.**

En participant au Concours, vous acceptez de libérer de toute obligation et responsabilité l'Organisateur du Concours, les Parties concernées, ainsi que leurs entités affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** ») i) en lien avec votre Participation au Concours; ii) pour toute défaillance d'un site Web pendant le Concours; iii) pour tout problème ou toute défaillance technique touchant des lignes ou des réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; iv) pour tout appel frauduleux; v) pour tout retard ou incapacité d'agir résultant d'un événement ou d'une situation hors du contrôle des Renonciataires y compris, de manière non limitative, une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail; vi) pour toute Participation non reçue pour quelque raison que ce soit, y compris pour des problèmes techniques ou la saturation d'un réseau Internet ou d'un site Web; vii) pour tout dommage subi par l'ordinateur ou un autre appareil appartenant au Participant ou à une tierce personne, à la suite de la Participation au Concours; viii) pour l'attribution, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout Prix, ou une partie de celui-ci; ix) pour tout Prix perdu ou égaré ou endommagé pendant le transport et l'expédition; x) en lien avec une situation pouvant limiter ou empêcher toute personne de lire le règlement de participation; et xi) pour toute combinaison des items précédemment énumérés.

De plus, en acceptant un Prix, le gagnant, le cas échéant, dégage les Renonciataires de toute responsabilité, obligation, réclamation, poursuite, frais ou toute autre demande en dommages, quelle qu'en soit la cause,

découlant de la participation au présent Concours, ou liée à l'acceptation ou l'utilisation d'un Prix, y compris de manière non limitative et sous réserve des limites imposées par la loi, de toute blessure, décès, dommages ou pertes de biens. Dès l'acceptation du Prix, les obligations liées à celui-ci sont la responsabilité des fournisseurs de services à l'entière exonération des Renonciataires.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, subordonné uniquement à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « **Régie** ») du Québec, de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un trafiquage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur du Concours, avec le consentement de la Régie, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Résidents du Québec : Tout litige concernant le déroulement ou l'organisation d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie dans le but d'obtenir une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie, seulement dans le but d'aider les parties à conclure une entente.

Par le simple fait de participer à ce Concours, chaque Participant autorise l'Organisateur du Concours et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation par l'entremise des informations contenues dans le formulaire de participation, uniquement aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos du Concours et sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications.

Veuillez consulter le site https://www.iga.net/fr/utilitaires/politique_de_confidentialite pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité de Sobeys concernant l'utilisation des renseignements personnels.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours à l'adresse https://www.iga.net/fr/concours_fans_de_tennis. Le nom des gagnants du Concours sera disponible sur le site Internet https://www.iga.net/fr/concours_fans_de_tennis au plus tard dans les trente (30) jours suivant la Date du Tirage et/ou du 11 août 2021, et ce pour une période minimale de dix (10) jours.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les

déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y compris le formulaire officiel de Participation au concours, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

Le présent Concours n'est pas géré ou parrainé par jga.net. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être soumis à l'Organisateur du Concours et non à jga.net ou IGA.net ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'Organisateur de ce Concours. Toutefois, en participant à ce Concours, tout Participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme jga.net et dégage de toutes responsabilités l'Organisateur du Concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlées par ou liées à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.